

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, , ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et des

variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,30% de l'actif total au 30 juin 2013. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Le commissaire aux comptes :
P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, *Managing Partner*
Tunis, le 29 juillet 2013

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 006 738	2 203 154	1 907 575
	- Actions et droits rattachés		2 006 738	2 203 154	1 892 021
	- Titres OPCVM		-	-	15 554
	Placements monétaires et disponibilités :		424 024	445 846	448 795
	- Placements à terme		-	8 043	-
	- Disponibilités		424 024	437 803	448 795
	Débiteurs divers		99 847	62 368	24 930
	TOTAL ACTIF		2 530 609	2 711 368	2 381 300
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	8 447	10 232	9 426
	Autres créditeurs divers	3.3	16 477	15 345	13 943
	Total passif		24 924	25 577	23 369
ACTIF NET	Capital		2 516 605	2 700 255	2 348 582
	Capital en nominal :	3.4	2 903 700	2 785 600	2 676 200
	- Capital début de période		2 676 200	2 875 400	2 875 400
	- Emission en nominal		246 500	746 700	880 800
	- Rachat en nominal		-19 000	-836 500	-1 080 000
	Sommes non distribuables :	3.5	-387 094	-85 345	-327 617
	- Des exercices antérieurs		-327 617	-268 696	-268 696
	- De l'exercice en cours		-59 477	183 351	-58 921
	Sommes distribuables :		-10 921	-14 464	9 348
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	-10 930	-14 465	9 346
	- Report à nouveau		9	1	2
	Actif net		2 505 685	2 685 791	2 357 931
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 530 609	2 711 368	2 381 300

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Notes

Période du 01/04 au 30/06/2013

Période du 01/01 au 30/06/2013

Période du 01/04 au 30/06/2012

Période du 01/01 au 30/06/2012

Exercice clos le 31 décembre 2012

Revenus du portefeuille-titres :	4.1	27 179	27 179	23 243	23 243	87 199
- Dividendes		22 154	22 154	23 243	23 243	79 871
- Revenus des titres OPCVM		5 025	5 025	-	-	7 328
Revenus des placements à terme	4.2	3 095	3 172	1 858	4 587	8 904
Total des revenus des placements		30 274	30 351	25 101	27 830	96 103
Charges de gestion des placements	4.3	-8 447	-17 068	-10 232	-19 608	-39 450
Revenus nets des placements		21 827	13 283	14 869	8 222	56 653
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 731	-23 306	-11 816	-23 545	-47 392
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 096	-10 023	3 053	-15 323	9 261
Régularisation du résultat d'exploitation		-951	-907	1 860	858	85
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		9 145	-10 930	4 913	-14 465	9 346
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		951	907	-1 860	-858	-85
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-132 664	-71 668	129 945	285 424	-4 202
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		15 774	45 891	-12 969	-92 165	-61 335
Frais de négociation		-1 880	-2 291	-2 469	-4 856	-6 826
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-118 770	-28 068	114 507	188 403	-72 363
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	-108 674	-38 091	117 560	173 080	-63 102

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Période du 01/04	Période du 01/01	Période du 01/04	Période du 01/01	Exercice clos le 31 décembre 2012
au 30/06/2013	au 30/06/2013	au 30/06/2012	au 30/06/2012	

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	10 096	-10 023	3 053	-15 323	9 261
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-132 664	-71 668	129 945	285 424	-4 202
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	15 774	45 891	-12 969	-92 165	-61 335
	Frais de négociation	-1 880	-2 291	-2 469	-4 856	-6 826
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-9 339	-9 339	-23 808	-23 808	-23 808
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	246 500	246 500	199 900	746 700	880 800
	- Régularisation des sommes non distribuables	-33 631	-33 631	287	-47 419	-45 862
	- Régularisation des sommes distribuables	-1 055	-1 055	-6 451	-3 996	-3 027
	Rachats :					
	- Capital	-10 100	-19 000	-415 800	-836 500	-1 080 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 443	2 222	5 710	42 367	59 304
	- Régularisation des sommes distribuables	105	148	7 267	4 854	3 112
VARIATION DE L'ACTIF NET		85 249	147 754	-115 335	55 278	-272 583
ACTIF NET	En début de période	2 420 436	2 357 931	2 801 127	2 630 514	2 630 514
	En fin de période	2 505 685	2 505 685	2 685 792	2 685 792	2 357 931
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 673	26 762	30 015	28 754	28 754
	En fin de période	29 037	29 037	27 856	27 856	26 762
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	90,744	88,107	93,324	91,483	91,483
	En fin de période	86,292	86,292	96,416	96,416	88,107
TAUX DE RENDEMENT		-4,52%	-1,12%	4,20%	6,30%	-2,79%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 2^{ème} TRIMESTRE 2013

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2013, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 341 318	2 006 178	-335 140	80,065	-
- ARTES	23 000	205 629	179 262	-26 367	7,154	0,060
- ARTES NG J01012013	4 600	35 190	32 890	-2 300	1,313	0,012
- ATL	20 000	72 565	62 200	-10 365	2,482	0,080
- ATL NSG J010113	3 296	12 387	9 360	-3 027	0,374	0,013
- ATTIJ BANK	4 000	69 707	69 636	-71	2,779	0,010
- BNA	18 850	230 975	168 613	-62 362	6,729	0,059
- BTE (ADP)	8 000	228 552	212 080	-16 472	8,464	0,800
- CARTAGECEMENT	45 000	166 650	169 785	3 135	6,776	0,031
- CIL	1 939	28 833	27 600	-1 233	1,101	0,039
- CIMBIZ	10 000	115 000	54 600	-60 400	2,179	0,023
- ESSOUKNA	4 000	21 686	36 736	15 050	1,466	0,111
- EURO-CYCLE	2 828	31 674	32 013	339	1,278	0,052
- HANNIBAL LEASE (NS)	576	5 472	5 472	-	0,218	0,010
- LANDOR	3 692	27 690	33 158	5 468	1,323	0,079
- ENNAKL	14 000	157 299	139 006	-18 293	5,548	0,047

- NEWBODYLINE	585	4 973	4 955	-18	0,198	0,015
- ONETECHHOLDING (AA)	15 500	100 750	102 099	1 349	4,075	0,029
- POULINA	25 000	219 187	152 525	-66 662	6,087	0,014
- SFBT	10 000	101 469	131 420	29 951	5,245	0,013
- SOMOCER	10 223	38 729	31 916	-6 813	1,274	0,037
- SOPAT	13 750	57 150	32 835	-24 315	1,310	0,106
- SOTUVER	10 000	72 043	78 040	5 997	3,115	0,057
- TELENET HOLDING	25 000	234 120	162 000	-72 120	6,465	0,227
- TPR	5 000	24 450	23 665	-785	0,944	0,011
- TUNISRE	8 000	79 138	54 312	-24 826	2,168	0,053
Droits :		798	560	-238	0,022	0,140
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,062
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,050
- TPRDA13	5 000	550	500	-50	0,020	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 342 116	2 006 738	-335 378	80,087	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 153	9 939	9 129
Dépositaire (BNA)	294	293	297
Total en Dinars	8 447	10 232	9 426

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Commissaire aux comptes	4 443	4 456	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	178	224	194
Rachat en bourse	-	-	-
Autres (*)	11 856	10 666	4 789
Total en Dinars	16 477	15 345	13 943

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Capital début de période :			
- Montant	2 676 200	2 875 400	2 875 400
- Nombre de titres	26 762	28 754	28 754
- Nombre d'actionnaires	145	150	150
Souscriptions réalisées :			
- Montant	246 500	746 700	880 000
- Nombre de titres	2 465	7 467	8 800
Rachats effectués :			
- Montant	-19 000	-836 500	-1 080 000
- Nombre de titres	190	8 365	10 800
Capital fin de période :			
- Montant	2 903 700	2 785 600	2 676 200
- Nombre de titres	29 037	27 856	26 762
- Nombre d'actionnaires	143	147	145

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-327 617	-268 696	-268 696
- Résultat non distribuable exercice clos	-268 696	-110 926	-110 926
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-45 862	-427 815	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	59 304	429 750	429 750
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-72 363	-159 705	-159 705
Sommes non distribuables de la période en cours :	-59 477	183 351	-58 921
- Résultat non distribuable de la période en cours	-28 068	188 403	-72 363
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-33 631	-47 419	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	2 222	42 367	59 304
Total en Dinars	-387 094	-85 345	-327 617

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Résultat d'exploitation	-10 023	-15 323	9 261
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-1 055	-3 996	- 3 027
Régularisation lors des rachats d'actions	147	4 854	3 112
Total en Dinars	-10 930	-14 465	9 346

NOTES N°4 RELATIVES AU RESULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Dividendes des actions	22 154	15 915	79 871
Revenus des titres OPCVM	5 025	7 328	7 328
Total en Dinars	27 179	23 243	87 199

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Intérêts/Compte BNA	3 095	1 858	8 904
Total en Dinars	3 095	1 858	8 904

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Rémunération du Gestionnaire	8 153	9 939	38 270
Rémunération du Dépositaire	294	293	1 180
Total en Dinars	8 447	10 232	39 450

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Primes et indemnités	4 488	4 475	18 000
Jetons de présence	3 383	3 342	13 500
Redevance CMF	582	710	2 734

Honoraires	2 234	2 228	8 960
Autres	1 044	1 061	4 198
Total en Dinars	11 731	11 816	47 392

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Résultat d'exploitation	10 096	3 053	9 261
Résultat non distribuable (*)	-118 770	114 507	-72 363
Total en Dinars	-108 674	117 560	-63 102

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Variation des plus ou moins-values potentielles	-132 664	129 945	-4 202
Plus ou moins-values réalisées	15 774	-12 969	-61 335
Frais de négociation	-1 880	-2 469	-6 826
Total en Dinars	-118 770	114 507	-72 363